

**SECTROL^{MC}
CONCENTRÉ**

INSECTICIDE À PYRÉTHRINE MICROENCAPSULÉ

USAGE DOMESTIQUE

GARANTIE

PYRÉTHRINE.....2 %

BUTOXYDE PIPÉRONYLIQUE TECHNIQUE.....16 %

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0.096% à titre d'agent de conservation.

N° d'enregistrement : 21325 en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires

Lire l'étiquette avant l'utilisation

200 ml

**Compagnie 3M Canada
London (Ontario) N6A 4T1**

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Ne pas utiliser sans diluer.

On peut vaporiser l'insecticide Sectrol sur les surfaces. Diluer avant l'utilisation.

Pour la lutte contre les : puces, blattes, fourmis, grillons, lépismes (poisson d'argent), thermobies, mites, mouches, guêpes, charançons, psocques, araignées, coléoptères, mille-pattes, maringouins.

Et les insectes de produits entreposés suivants : calandres des grains, charançons du riz, triboliums brun de la farine, triboliums rouge de la farine, cucujides dentelés des grains, lasiodermes du tabac, stégobies des pharmacies, dermestidés, pyrales indiennes de la farine, alucites des grains, pyrales méditerranéennes de la farine, cirons de la farine, carpophiles, cadelles et ténébrions.

Lieux d'utilisation : Résidences et chenils.

Mode de dilution :

- 1. Bien agiter le contenant de concentré Sectrol avant de diluer.**

2. **Diluer le concentré avec de l'eau.**
Pour usage courant : Mélanger 19 parties d'eau avec une partie de concentré dans le pulvérisateur. Ainsi diluée, cette bouteille de 200 ml de concentré permet de traiter une surface de 100 mètres carrés (1 100 pieds carrés). Bien aérer pendant et après l'usage. Tenir les animaux et les enfants éloignés des surfaces vaporisées jusqu'à ce que le produit soit sec.

Pour une élimination efficace des puces, suivre les directives ci-dessous :

1. Jeter ou nettoyer à fond la litière des animaux.
2. Nettoyer à fond la maison et passer l'aspirateur. Bien sceller le sac de l'aspirateur et le mettre au rebut.
3. Agiter vigoureusement le contenant d'insecticide dilué Sectrol pendant 15 à 20 secondes pour disperser toutes les microcapsules avant l'application.
4. Vaporiser l'insecticide Sectrol dans tous les endroits susceptibles d'abriter des puces. Porter une attention particulière aux surfaces où se couchent les animaux domestiques ou avec lesquelles ils sont souvent en contact. Les planchers, **surtout les tapis**, doivent être traités en entier. **Ne pas appliquer directement sur les animaux.**

REMARQUE : Pour vérifier l'effet de ce produit sur les tapis et les meubles, il est recommandé de faire un essai sur une surface cachée et de laisser sécher avant d'appliquer le produit.

5. Après le traitement, il est conseillé de ne passer l'aspirateur qu'aux endroits très passants, pendant au moins 30 jours. Il faut refaire une légère application du produit aux endroits où l'aspirateur est passé afin de s'assurer que le cycle de vie des puces est bien rompu. L'insecticide Sectrol possède une action résiduelle prolongée. S'il est utilisé conformément aux directives ci-dessus, le produit continue d'agir contre les puces pendant 30 jours.
6. Répéter l'application, selon les besoins.

L'insecticide Sectrol ne laisse pas d'excès de résidus. S'il est vaporisé jusqu'à ruissellement, l'insecticide Sectrol peut s'enlever facilement à l'aide d'un chiffon humide ou de l'aspirateur.

Renseignements importants :

- Les insecticides à base de pyréthrine sont dangereux pour les poissons. Couvrir l'aquarium.
- Les produits insecticides Sectrol ne sont pas nocifs pour les plantes.

- Les produits insecticides Sectrol sont pratiquement inodores; il n'est pas nécessaire de quitter les lieux après l'application.

Ce qu'il faut savoir :

1. **Quelle est la durée d'action de l'insecticide Sectrol?** L'insecticide Sectrol commence à agir dès qu'il est sec (environ 24 heures) et son action dure jusqu'à 30 jours.
2. **À quel stade de leur développement les puces sont-elles détruites par l'insecticide Sectrol?** L'insecticide Sectrol ne détruit que les puces adultes. Les puces pondent des centaines d'œufs dont l'éclosion peut prendre de 3 semaines à 2 ans.
3. **Est-il nécessaire de répéter l'application de Sectrol?** Si les oeufs des puces mettent plus de 30 jours à éclore, il faudra faire d'autres vaporisations de Sectrol. On peut appliquer périodiquement l'insecticide Sectrol comme mesure de contrôle dans les régions où les populations de puces sont importantes.
4. **Les puces sont-elles immédiatement détruites après la vaporisation?** Les capsules d'insecticide Sectrol sont inactives à l'état humide. Une réduction considérable du nombre des puces apparaît généralement au bout de 24 à 48 heures. Les puces meurent quelques heures après avoir absorbé un grand nombre de capsules sèches d'insecticide Sectrol. Une perte graduelle de la vigueur précède la mort.
5. **Est-il possible que de nouvelles puces apparaissent sur les lieux pendant la période 30 jours?** Dans les cas graves, une nouvelle infestation peut se produire. Elle est due à l'éclosion des oeufs. On peut combattre une nouvelle infestation en effectuant une autre vaporisation de Sectrol.

Pour obtenir de meilleurs résultats

1. Suivre attentivement toutes les directives.
2. Traiter la maison et les animaux domestiques pendant toute la saison des puces pour prévenir une nouvelle invasion de l'extérieur. On peut vaporiser l'**insecticide Sectrol** sur les surfaces. Vaporiser le sol, les murs, les endroits dissimulés et humides, les zones de refuge, autour des contenants de nourriture entreposée, derrière les étagères et les tiroirs ainsi que les endroits où entrent les insectes. Vaporiser directement sur les insectes si possible.

Précautions : Tenir hors de la portée des enfants.

Humains et animaux domestiques : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les brouillards de pulvérisation. Garder le contenant fermé

lorsque le produit n'est pas utilisé. Couvrir ou sortir l'aquarium de la pièce. Empêcher les animaux d'entrer dans la pièce vaporisée pendant une heure. La nourriture doit être enlevée ou couverte avant la vaporisation.

Toutes les surfaces en contact avec la nourriture et les ustensiles de cuisine doivent être couverts pendant le traitement ou nettoyés à grande eau avant utilisation. Se laver les mains après la vaporisation et avant de manger ou de fumer. Ne pas utiliser dans une pouponnière ou une chambre dans laquelle se trouvent de jeunes enfants, des personnes malades ou âgées. Ce produit peut présenter un danger pour les insectes pollinisateurs. Éviter de contaminer les plans d'eau.

Premiers soins : Contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Contact avec la peau ou les vêtements : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ingestion : appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Entreposage et mise au rebut : Éviter de contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments lors de l'entreposage ou de la mise au rebut du contenant. L'envelopper dans du papier journal et le jeter dans les ordures ménagères. Ne pas réutiliser le contenant vide. Ne pas entreposer le produit à une température inférieure à 0 °C pour éviter le gel. En cas de gel, faire dégeler le produit et le mélanger vigoureusement en l'agitant avant l'utilisation.

Fabriqué au Canada.

Division des produits et services de soins de santé
Compagnie 3M CANADA
C. P. 5757
London (Ontario) N6A 4T1

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))